

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 OCTOBRE 2021

Etaient présents :

Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Marcel COUDENE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABREGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MEJEAN, Alain MOREELS, Gérald RIPOLL, Olivier SPRIET.

Représenté : Colin COMBE par Florian MEJEAN

Absent : Marie CARPENTIER

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **RESSOURCES HUMAINES**
- **Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires**

- ✓ **EDUCATION :**
- **Approbation convention ludothèque itinérante avec DEAMBULL – année 2021/2022**

- ✓ **FINANCES**
- **Tarifs de la fourniture de chaleur**

- ✓ **TRAVAUX :**
- **Approbation de l'avant-projet définitif pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la mairie**
- **Convention de travaux sur le domaine privé**

- ✓ **INFORMATIONS DIVERSES**
- **Décisions du maire**

- ✓ **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du mercredi 27 octobre 2021 ouverte à 20h30.

Elle indique que nous sommes douze, le quorum est donc atteint.

Colin COMBE est absent excusé, il a donné procuration à Florian MEJEAN.

Marie-France FABREGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du jeudi 30 septembre 2021.

Vote à l'unanimité des présents le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 30 septembre.

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Marie-France FABREGES

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

* **Vu** le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Mme le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 16 Avril 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Mme le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant à avoir que le marché a été attribué par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion lors de sa séance du 24 Septembre 2021 à la compagnie CNP Assurances avec l'intermédiaire SOFAXIS,

Aussi, l'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1^{er} : ACCEPTE la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022 au 31/12/2025)

Contrat souscrit en capitalisation

Délai de déclaration des sinistres : 120 jours sur l'ensemble des risques

Délai de préavis de résiliation : 4 mois pour l'assuré avant l'échéance annuelle, la résiliation prenant effet le 31 décembre suivant à minuit.

AGENTS PERMANENTS (TITULAIRES OU STAGIAIRES) IMMATRICULES A LA C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, maladie ordinaire

Conditions : 6,47 %

Franchise : 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Indemnités journalières : remboursement des indemnités journalières à 90 %

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON-AFFILIES A LA C.N.R.A.C.L. ET AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire

Conditions : taux : 0,95 %

Franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Article 2 : et AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions en résultant.

EDUCATION

Approbation convention ludothèque itinérante avec DEAMBULL – année 2021/2022

Rapporteur : Laure LUZY

Madame Laure LUZY donne lecture de la convention ludothèque itinérante émanant de l'association DEAMBULL pour l'année 2021-2022. Il est proposé 4 animations, 1 à chaque vacance scolaire, pour un montant de 600 €.

L'ensemble des élus présents

➤ **APPROUVE la convention à passer avec l'association DEAMBULL dans le cadre d'une ludothèque itinérante,**

➤ **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires.**

FINANCES

Tarifs de la fourniture de chaleur

Rapporteur : Florian MEJEAN

Il est rappelé au Conseil Municipal que les tarifs de la fourniture de chaleur font l'objet d'une révision annuelle avant le début de la période de chauffe qui s'étale du 1er octobre de l'année au 31 mai de l'année suivante et doivent être votés avant le 1er octobre de l'année en cours.

Les formules comprennent deux éléments variables:

- R1 (article 10.1 du contrat de fourniture) qui représente la consommation. Pour la période de chauffe 2021-2022, la nouvelle valeur R1 proposée est de 52,32 €HT/MWH (52,32€ HT/MWh période 2020-2021)
- R2 (article 10.2 du contrat de fourniture) qui représente l'abonnement. Pour la période de chauffe 2020-2021, la nouvelle valeur R2 proposée est de 69,87 € HT/KW (68,34€HT/KW période2020-2021)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les tarifs de fourniture de chaleur proposés ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant avec les différents bénéficiaires.

TRAVAUX

Approbation de l'avant projet définitif pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la mairie

Rapporteur : Florian MEJEAN

Il est rappelé au Conseil Municipal que les tarifs de la fourniture de chaleur font l'objet d'une révision annuelle avant le début de la période de chauffe qui s'étale du 1er octobre de l'année au 31 mai de l'année suivante et doivent être votés avant le 1er octobre de l'année en cours.

Les formules comprennent deux éléments variables:

- R1 (article 10.1 du contrat de fourniture) qui représente la consommation. Pour la période de chauffe 2021-2022, la nouvelle valeur R1 proposée est de 52,32 €HT/MWH (52,32€ HT/MWh période 2020-2021)
- R2 (article 10.2 du contrat de fourniture) qui représente l'abonnement. Pour la période de chauffe 2020-2021, la nouvelle valeur R2 proposée est de 69,87 € HT/KW (68,34€HT/KW période2020-2021)

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs de fourniture de chaleur proposés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant avec les différents bénéficiaires.

TRAVAUX

Approbation de l'avant projet définitif pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la mairie

Rapporteur : Florian MEJEAN

Florian MEJEAN rappelle au conseil municipal le projet de création d'une chaufferie bois et de réseau de chaleur sur le site de la mairie.

La commune a mandaté le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) pour la réalisation de cette opération. Une convention de mandat d'ouvrage a été signée en date du 19 mai 2021.

Le montant total de l'opération ainsi confié au SDE07 est de 151 774 euros HT, dont 116 182 euros HT de travaux.

Ce projet d'investissement en faveur de la transition énergétique devrait bénéficier d'un soutien financier important des pouvoirs publics.

Ainsi avec l'aide du SDE07, la commune est lauréate de l'Appel à Projets Bois Energie de la Région pour un montant d'aide de 35 840 euros.

Une demande a été réalisée également auprès du Département dans le cadre du COT ENR MDE Fonds Chaleur de l'ADEME dont le montant pourrait s'élever à 45 797 euros.

Concernant l'aide de l'ETAT DSIL, une demande sera à transmettre en début d'année prochaine pour la dotation 2022. Les aides mobilisables pour ce projet pourraient atteindre les 80%.

Afin d'avancer ce projet, le SDE07 a mandaté le CABINET COSTE basé à Valence pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Une réunion de lancement de la mission de maîtrise d'œuvre s'est tenue en mairie en date du 4 octobre 2021. Lors de cette réunion de définition des besoins, il a été demandé au maître d'œuvre de proposer le raccordement de l'ancienne perception au futur réseau de chaleur ainsi que la mise en place de radiateurs esthétiques pour la salle du conseil ainsi que l'accueil/secrétariat et ce afin d'être en harmonie avec l'intérieur du bâtiment. Il a été également demandé d'équiper en radiateurs verticaux le bureau du maire, le SAS d'accueil et le local entre le SAS et le bureau du Maire. De plus, le tracé du réseau de chaleur devrait être plus important que prévu initialement compte tenu de la nécessité de pénétrer dans le local ménage de la mairie.

Le CABINET COSTE a transmis l'Avant-Projet Définitif de l'opération en date du 14 octobre 2021 avec un montant prévisionnel des travaux de 131 734 euros HT.

Le montant prévisionnel selon l'étude de faisabilité était de 116 182 euros HT, ainsi le montant prévisionnel APD représente un surcoût du poste travaux de 15 552 euros HT par rapport au projet initial. De plus un avenant devra être passé avec le maître d'œuvre afin de fixer sa rémunération définitive sur la base du montant arrêté de l'APD, soit une rémunération de 14 669.3 euros HT au lieu de 12 937.50 euros HT.

Le SDE07 mandataire a consulté des prestataires pour les missions « Contrôle technique » et « CSPS ».

Pour le Contrôle technique le SDE07 propose de retenir QUALICONSULT pour 2 700 euros HT et pour le CSPS il est proposé de retenir ELYFEC pour 1 505 euros HT.

Il est nécessaire de passer un avenant avec le SDE07 mandataire pour un montant total de l'opération, mandat SDE07 compris, à 164 377 euros HT au lieu de 151 774 euros HT selon la convention de mandat initiale.

Il est à noter que le surcoût pourra être intégré dans l'enveloppe subventionnable qui sera sollicitée auprès de la dotation DETR/DSIL 2022.

En ce qui concerne le planning de réalisation, les travaux pourraient débuter en avril 2022 avec une mise en service effective pour l'automne 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'Avant-Projet Définitif de l'opération pour un montant prévisionnel des travaux de 131 734 euros HT ;**
- **AUTORISE le SDE07 mandataire à passer un avenant correspondant avec le maître d'œuvre CABINET COSTE pour fixer sa rémunération définitive.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant correspondant avec le SDE07 mandataire.**

Conventions de travaux sur le domaine privé

Rapporteur : Marie-France FABREGES

Le Conseil est informé que dans le cadre des travaux de sécurisation du carrefour RD 536 et de la Voie Jules César et afin de permettre la réalisation des travaux avant l'obtention des actes d'acquisition, il est proposé d'adopter les conventions de travaux sur le domaine privé à savoir :

- * Parcelle section E n° 248 pour 62 m2 appartenant à M. Fabrice VALLIER,
- * Parcelle section E n° 94 pour environ 114 m2 appartenant à M. Jean-Marie BERTRAND et Mme Odile SCHICKEL,

L'ensemble du Conseil Municipal

➤ **APPROUVE les conventions de travaux sur domaine privé à passer avec les propriétaires des parcelles concernées par le projet de sécurisation du carrefour RD 536 et de la Voie Jules César à savoir**

- * **Parcelle section E n° 248 pour environ 62 m2 appartenant à M. Fabrice VALLIER**
- * **Parcelle section E n° 94 pour environ 114 m2 appartenant à M. BERTRAND Jean-Marie et Mme Odile SCHICKEL,**

➤ **AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de travaux et tous les documents afférents à la présente délibération.**

INFORMATIONS DIVERSES :

Décisions du Maire :

➤ **Décision n° 2021/03 du 6 Octobre 2021 :**

SIGNATURE du devis relatif au contrôle des installations d'assainissement non collectif avec l'entreprise DIAG 07 -5 Chemin du Brignon – 07380 JAUJAC pour un montant **de 4 650,00 HT, soit 5 115,00 € TTC.**

➤ **Décision n° 2021/04 du 12 Octobre 2021**

ACCEPTATION de la somme de 150,00 Euros au titre du don versée par M. et Mme Paul DURAND dans le cadre de la rénovation de la Pyramide.

Tous les sujets étant traités, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h25.

Madame Le Maire, Marie-France FABREGES :